



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DU CABINET
Service interministériel de défense
et de protection civiles (SIDPC)**

Digne-les-Bains, le 10 juillet 2025

Le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence

à

Mesdames et Messieurs les Maires
du département

Affaire suivie par : Fabien CEANE
Tel : 04 92 36 73 54
Mél : fabien.ceane@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Objet : Risque feux de forêt – Vigilance extrême lors des travaux agricoles de moisson

Suite à l'épisode de canicule qui a aggravé la sensibilité des végétaux au risque incendie, je vous demande de bien vouloir veiller au strict respect des consignes de prévention incendie lors des travaux agricoles de moisson effectués dans votre commune.

Il convient d'appliquer systématiquement et rigoureusement les mesures de prévention suivantes :

- avoir la présence de tonnes à eaux ;
- avoir les capacités de déchaumage pour faire des zones coupe-feu à proximité des zones moissonnées, afin de limiter très rapidement l'extension d'un éventuel incendie.

Je vous précise que j'ai saisi également le président de la chambre d'agriculture pour qu'il rappelle ces mesures de prévention nécessaires à ses ressortissants.

Je vous remercie par avance de votre aide pour limiter autant que faire se peut le risque d'incendie dans le département.

Pour le préfet et par délégation,
la directrice de cabinet

Fabienne MONMARSON